

AFFAIRE N° 4. - Constitution des commissions administratives chargées
dresser la liste électorale de chacun des bureaux de vote de la Commune.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa transmission n° 58/DAO/2 du 14 AOUT 1969, Monsieur le Préfet a adressé à tous les Maires du Département copie de la circulaire ministérielle n° 69-352 du 31 JUILLET 1969 portant "instruction relative à la révision et à la tenue des listes électorales" en appelant tout particulièrement leur attention sur quelques points essentiels.

ARTICLE L 17 (nouveau) du Code Electoral

" Une liste électorale est dressée par chaque bureau de vote par une commission administrative constituée pour chacun de ces bureaux, composée du Maire ou de son représentant, du délégué de l'administration désigné par le Préfet ou le Sous-Préfet et d'un délégué choisi par le Conseil Municipal "

.....

" En outre, une liste générale des électeurs de la Commune est dressée, d'après les listes spéciales à chaque bureau de vote, par une commission administrative composée du Maire lui-même, d'un délégué de l'administration désigné par le Préfet ou par le Sous-Préfet, et d'un délégué choisi par le Conseil Municipal "

Mesdames et Messieurs, j'ai préparé la liste des bureaux de vote de la Commune que nous avons complétée par le nom des délégués qui seront désignés par le Conseil pour le représenter dans chacun des bureaux en cause.

Nous allons, si vous le voulez bien, procéder immédiatement à cette désignation.

BUREAUX		REPRESENTANT DU MAIRE	LE CONSEILLER MUNICIPAL PAL DELEGUE
1er	HOTEL DE VILLE	HOAREAU Marcel	Docteur MAINGARD
2ème	HOTEL DE VILLE	HOAREAU Marcel	Docteur MAINGARD
3ème	HOTEL DE VILLE	HOAREAU Marcel	Docteur MAINGARD
4ème	HOTEL DE VILLE	HOAREAU Marcel	Docteur MAINGARD
5ème	HOTEL DE VILLE	HOAREAU Marcel	Docteur MAINGARD
6ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
7ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
8ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
9ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
10ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
11ème	ECOLE CENTRALE	BOURNIS Camille	Madame BENARD
12ème	SOCIETE OUVRIERE	RIVIERE Maxime	FOSSARD Charlemagne
13ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE
14ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE

B U R E A U X		REPRESENTANT DU MAIRE	CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
15ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE
16ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE
17ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE
18ème	ECOLE JOINVILLE	TESSIER Jacques	Madame CHASSAGNE
19ème	CANDIDE AZEMA	FERRERE Chantilly	TANDRYA Fréd
20ème	CANDIDE AZEMA	FERRERE Chantilly	TANDRYA Fred
21ème	ECOLE MATERNELLE RIVIERE	CHEVASSUS André	THUONG HIME Roger
22ème	NOUVELLE ECOLE RIVIERE	CHEVASSUS André	THUONG HIME Roger
23ème	MONTAGNE	MONDON Claude	LAURET Gérard
24ème	MONTAGNE	MONDON Claude	LAURET Gérard
25ème	SAINTE CLOTILDE	GALLARD Jean	AUBER Camille
26ème	SAINTE CLOTILDE	GALLARD Jean	AUBER Camille
27ème	SAINTE CLOTILDE	GALLARD Jean	AUBER Camille
28ème	SAINTE CLOTILDE	GALLARD Jean	AUBER Camille
29ème	BRETAGNE	Madame FAYET André	CHANE KUNE Maurice
30ème	BRETAGNE	Madame PAYET André	CHANE KUNE Maurice
31ème	BOIS DE NEFLES	APAVOU Antoine	RAMASSAMY Adolphe
32ème	SAINT FRANCOIS	ROBERT Valère	OLIVE Gabriel
33ème	LE BRULE	ROBERT VALERE	OLIVE Gabriel

Commission Administrative de la Liste Electorale Générale
 Conseiller Municipal délégué : M. c AFFEJBE Abdouil-Hacke

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.